

Conseil Municipal - Délégations - Modification

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné Mme Jacqueline PANIER pour siéger en tant que représentante de la Ville à la Résidence Notre-Dame.

Le Conseil Municipal est invité à désigner Mme Lucille LAMY pour la remplacer au sein de cet établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.